CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E109198** **VALABLE JUSQU'AU** **14/01/2027**

ÉDITÉ LE 19/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 9 180

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 478 499 901

Siret : 478 488 901 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5417305

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB12212805

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB12212688

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : BOUTIN CHRISTOPHE

4 RUE DE L'ARTISANAT
ZA DE LA NIVARDIERE
44860 PONT-SAINT-MARTIN

Téléphone : 02 40 04 38 60 **Fax :**

Portable : 06 22 81 61 56

Responsabilité légale :
BOUTIN CHRISTOPHE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.maconnerie-boutin.fr

E-mail : boutin.christophe3@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 425 249 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	6	23/11/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/11/2026 08:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.